Nations Unies A/59/578/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 108 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Secrétaire général*

Additif

Mise en place du Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies

Résumé

L'Assemblée générale, dans sa résolution 58/270, a réaffirmé que le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies devrait porter sur l'ensemble de l'Organisation et elle a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-neuvième session sur sa mise en place à l'échelle du Secrétariat. Le présent rapport passe en revue l'expansion et l'utilisation croissantes du système au cours des deux derniers exercices biennaux. Il décrit également les améliorations que l'on y apporte en ce moment.

* Le présent rapport, qui est soumis à la date prévue, a été établi sur la base des données disponibles à ce jour.

04-62467 (F) 031204 061204

I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre vigoureusement la mise en place du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) dans l'ensemble de l'Organisation, y compris toutes les commissions régionales et l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de lui rendre compte des progrès accomplis. On trouvera dans le présent rapport un état de la mise en service et de l'utilisation du Sédoc au Siège et dans les bureaux hors Siège.

II. Historique et remarques générales

2. La Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui a mené à bien en septembre 2001 la refonte de ce qui était alors le Système à disques optiques et entrepris de rendre opérationnel le nouveau système, appelé Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, qui repose sur une plate-forme informatique différente.

3. Tirant parti des possibilités offertes par cette nouvelle architecture, la Division de l'informatique a apporté nombre d'améliorations au système. La plus importante d'entre elles est la fonction de recherche multilingue, ajoutée en février 2002, grâce à laquelle l'utilisateur peut faire des recherches documentaires dans n'importe laquelle des six langues officielles de l'Organisation; cette fonctionnalité répond à la nécessité, pour le Système, de traiter les six langues sur un pied d'égalité. De par sa conception et sa finalité, le Sédoc est un système mondial auquel tous les grands bureaux du Secrétariat ont pleinement accès aussi bien pour y charger des documents que pour y faire des recherches.

4. Depuis juillet 2002, il est possible d'accéder directement au Sédoc depuis le Web, ce qui permet de renvoyer directement aux documents qui y sont stockés à partir du site de l'ONU (<http://www.un.org>) et d'autres sites agréés ayant un rapport avec l'ONU. Cet accès direct facilite considérablement l'accès à la documentation de l'ONU dans les six langues officielles. Il a été demandé aux bureaux qui créent du contenu Web de se prévaloir de cette fonctionnalité sur les sites agréés par l'ONU. À la fin de juin 2004, c'était chose faite pour quelque 110 sites du monde entier ayant un rapport avec l'ONU.

5. La Division de l'informatique poursuit méthodiquement l'objectif de l'ouverture du Sédoc à titre gracieux à tous les internautes du monde. Elle procède actuellement à la mise en place de l'infrastructure voulue et elle a installé et configuré de nouveaux serveurs à cet effet au cours des deuxième et troisième trimestres de 2004. De son côté, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld du Département de l'information a placé des liens directs vers tous les documents stockés dans le Système dans son catalogue UNBISnet, pour que les utilisateurs puissent les consulter dans leur intégralité dans les six langues officielles (à la fin de 2003, ces liens avaient déjà servi quelque 980 000 fois). Ce service gratuit est disponible dans le monde entier. À la fin de 2004, tous les liens voulus seront en place pour que l'on puisse accéder librement à la base de données du Système.

6. Le Département de l'information donne également directement accès aux documents officiels de l' Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans les six langues officielles à partir des pages Assemblée générale et Conseil de sécurité du

site de l'ONU. Il donne en outre, dans ses pages Web, des informations concernant le titre de ces documents dans toutes les langues officielles.

III. Mise en service du Système au Siège

7. Depuis 1992, date à laquelle le Système est initialement devenu opérationnel sous le nom de Système à disques optiques, le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld y entrent les documents officiels et des informations relatives à l'indexation dans les six langues officielles. Au début, le processus était lent et laborieux. Une des grandes améliorations apportées au Système lors de sa refonte a été la mise en service de nouveaux serveurs qui automatisent le chargement tout en améliorant la qualité et la fiabilité du processus. Des serveurs de ce type ont été installés au Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et à la Bibliothèque en 2001, en remplacement de l'ancien système de chargement. Ils permettent au Département et à la Bibliothèque de s'assurer dès la fin du chargement que le document est bien présent dans le Sédoc, garantissant ainsi sa mise à disposition simultanée dans les six langues officielles.

8. Depuis que le Sédoc est devenu opérationnel, le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences joue un rôle de premier plan en facilitant le chargement immédiat des nouveaux documents produits au Siège. Grâce à e-Drits, version Web du Système informatisé de suivi de la production documentaire, les premières données d'indexation sont communiquées au Sédoc dès qu'un document sort du Groupe de traitement de texte. Sitôt prêt, ce document est envoyé dans le Sédoc pour y être archivé sur la base des données d'information obtenues d'e-Drits. Lorsqu'il paraît dans toutes les langues officielles, son statut change et il est mis à la disposition du public dans toutes les langues de l'Organisation. Le Département s'assure par ailleurs de la qualité des documents traduits au Siège et assure la liaison avec les bureaux hors Siège pour tout ce qui a trait à celle des documents que ceux-ci chargent eux-mêmes dans le Système. Les nouveaux serveurs qui sont maintenant la norme au Siège et dans les bureaux hors Siège rendent ces processus plus transparents.

9. Pour sa part, grâce à son programme de numérisation rétrospective, la Bibliothèque archive peu à peu dans le Sédoc les documents parus avant 1993. Elle y a déjà ainsi incorporé tous les documents de l'Assemblée générale jusqu'à sa quarante-sixième session et s'emploie actuellement à numériser les documents du Conseil de sécurité parus de 1985 à 1992 compris. Elle devrait avoir fini au début de 2005. Elle a également achevé de numériser des documents concernant d'autres domaines d'activité de l'ONU, entre autres les arrêts du Tribunal administratif et les documents du Comité de la Palestine.

IV. Mise en service du Système dans les bureaux hors Siège

10. Après l'installation réussie au Siège de nouveaux serveurs automatisant le chargement des documents, la Division de l'informatique a entrepris en 2001 de doter les bureaux hors Siège de serveurs du même type, car ils simplifient le début des opérations. Les documents chargés directement dans le Sédoc par les bureaux

hors Siège sont ainsi automatiquement placés dans le Sédoc où ils sont mis à la disposition des utilisateurs du monde entier.

11. L'Office des Nations Unies à Genève fait fonction de site miroir depuis l'entrée en service de l'ancien système (ODS) en 1992. À l'époque, il n'existait pas encore de service Internet et c'est donc un système complet qui a été alors mis en place à Genève à l'intention des utilisateurs locaux et du reste de l'Europe. La base de données de l'ODS à New York était synchronisée avec celle de Genève, de façon à permettre aux utilisateurs d'accéder à tous les documents chargés dans le Système aussi bien au Siège qu'à l'ONUG. L' Office a utilisé l'ODS à pleine capacité, en y entrant un nombre considérable de documents dans les six langues officielles. La formule du site miroir a été conservée lorsque l'ODS est devenu accessible par l'Internet en 1996. En 2001, un nouveau serveur automatisant le chargement des documents a été installé à l'Office, ce qui a simplifié le processus. En sa qualité de partenaire du Système d'information bibliographique des Nations Unies (UNBIS), la Bibliothèque de l'Office contribue des données d'indexation à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld pour chargement dans le Sédoc.

12. L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) charge des documents dans le Système depuis janvier 1997. À l'heure actuelle, il y range tous les jours ses propres documents délibératoires ainsi que ceux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et ceux de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dès leur mise en distribution. Une réplique de la base de données est créée au Siège toutes les 20 minutes et les documents qui sont entrés dans le Système sont normalement accessibles 40 à 60 minutes plus tard. Le Sédoc est utilisé tous les jours par les divers personnels de toutes les organisations et missions permanentes au Centre international de Vienne. En outre, la possibilité d'afficher des documents à l'écran ou de les télécharger facilite aux services de conférence de l'ONUV la constitution de dossiers de référence (les références électroniques renvoient directement au Sédoc) et la traduction de documents, y compris la télétraduction, ce qui permet de réaliser des économies à la fois de temps et de ressources puisque les documents ne sont plus expédiés par la valise au départ ou à destination de Vienne.

13. L' Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) s'est doté en mars 2004 d'un serveur qui automatise le chargement des documents dans le Sédoc. Sa Division des services de conférence a alors commencé à entrer dans le Système les documents traités sur place. Depuis, elle y a chargé un nombre important de documents (aux formats Word et PDF). Avant la fin de 2004, l'acquisition d'un nouveau scanner devrait lui permettre d'y incorporer la plus grande partie de la documentation des réunions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la période allant de 1973 à 1980 ainsi que celle des conventions relatives à l'environnement. En collaboration avec l'Office, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld veille à la préparation des métadonnées d'indexation aux fins du chargement des documents du PNUE.

14. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a décidé d'adopter l'ODS dès juillet 1998, après que ses groupes de traitement des documents eurent été formés par la Division de l'informatique. Sa bibliothèque a joué un rôle de premier plan dans ce processus en délivrant des identifiants au personnel de la Commission et en formant les utilisateurs potentiels. La mise en place du Système à la CEA a alors été temporairement suspendue en raison de problèmes techniques. Elle a repris

en juin 2003 avec le chargement dans le Système d'une partie des documents délibératoires produits en 2003, dans le cadre d'un projet pilote. On s'apprête à passer à l'étape suivante dans laquelle tous les documents devraient être chargés dans le Sédoc, grâce à un nouveau projet de gestion des documents visant à éliminer les principaux obstacles qui ont empêché la Commission de contribuer activement au Sédoc jusqu'ici.

15. La Commission économique et sociale pour l'Asie-Pacifique (CESAP) entre des documents dans le Sédoc depuis décembre 2003, en anglais seulement, en collaboration avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld au Siège. Les documents sont mis au point dans leur version définitive dans les locaux de la CESAP, puis expédiés à la Bibliothèque par courrier électronique sous forme de pièces jointes. En août 2004, la Division de l'informatique a installé de nouveaux serveurs (primaire et auxiliaire) à la CESAP et, depuis, la Commission charge elle-même directement ses documents dans le Système. Son personnel suit actuellement une formation au Sédoc.

16. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) charge des documents dans le Sédoc depuis janvier 2003, après que son personnel eut reçu la formation voulue. Dans le cadre de son projet de numérisation, sa bibliothèque crée des fichiers PDF à partir des documents non publiés sous forme électronique, en suivant les directives rédactionnelles en vigueur à la Commission en ce qui concerne ses langues officielles. Elle charge dans le Système les documents publiés par la CEPALC depuis 1989.

17. Dans le cadre de la mise en place du Sédoc, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) indexe et numérise depuis octobre 1999 les documents qu'elle a publiés en arabe et en anglais à partir de 1974, afin de les stocker dans le Système. Elle devrait avoir terminé à la fin de 2004 et charger alors systématiquement ses nouveaux documents dans le Système. La Section des services de conférence de la CESAO devrait également bientôt être à même de produire ses documents sous forme électronique, ce qui permettra de gagner du temps en évitant l'étape numérisation. On examine actuellement les moyens d'effectuer des recherches plein-texte dans des documents qui n'auraient pas été renumérisés. Un lien vers le Sédoc sera placé sur la page Web de la CESAO ainsi que dans le catalogue en ligne de sa bibliothèque de façon à permettre aux utilisateurs d'accéder par l'Internet à la documentation de la Commission.

V. Perspectives d'avenir

18. Pour résumer, parmi les principaux centres de conférence, seuls l'ONUG, l'ONUV et la CESAO entraient des documents dans le Système en 2002. Depuis juin 2004, tous les bureaux hors Siège le font, y compris la CEA dans le cadre d'un projet pilote et la CESAP par l'intermédiaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. C'est dire combien la mise en service du Sédoc a progressé en deux ans.

19. Au quatrième trimestre de 2004, la Division de l'informatique expédiera un nouveau serveur plus puissant et plus fiable à tous les bureaux hors Siège pour remplacer ceux dont ils se servent actuellement aux fins du chargement des documents. Cela devrait faciliter les opérations en améliorant la qualité et la fiabilité du processus.

20. Les documents produits au Siège par les groupes de traitement de texte sont simultanément chargés dans le Système où ils sont archivés, et envoyés par voie électronique à la Section des services de publication aux fins de l'impression et de la distribution. Le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion de conférence adopte progressivement « l'impression à la demande », formule selon laquelle le document est imprimé directement à partir de sa version PDF dans le Sédoc. Grâce à cette méthode, on a la certitude que le texte imprimé est identique à sa version électronique et qu'il en ira de même pour toute future réimpression. Lorsque la formule sera universalisée, elle permettra également de réaliser des gains de place puisqu'il ne sera plus nécessaire de conserver de grands stocks d'imprimés. Les documents pourront également être imprimés simultanément dans différents centres, ce qui accélérera sensiblement leur mise à disposition et fera gagner à la fois du temps et des ressources puisqu'ils n'auront plus à être expédiés.

21. L'une des principales difficultés en ce qui concerne la généralisation de l'accès libre au Sédoc est de garantir l'égalité de traitement de toutes les versions linguistiques des documents stockés dans le Système par les bureaux hors Siège. La plupart de ces documents ne sont disponibles que dans les langues de travail des centres de conférence ou des organes intergouvernementaux considérés. Cet état de choses reflète la politique en vigueur dans ces entités mais pour le Sédoc, il faudra prendre, au niveau mondial, des dispositions qui soient conformes à la politique de l'ONU.

22. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continuera de fournir les métadonnées d'indexation nécessaires pour retrouver les documents dans le Sédoc. Le thesaurus UNBIS continuera à faciliter considérablement les recherches multilingues. La Bibliothèque continuera à charger dans le Sédoc les principaux documents parus avant 1993. En outre, par l'intermédiaire du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, les bibliothèques des Nations Unies au Siège et dans les principaux bureaux hors Siège continueront à prêter attention à des questions telles que l'élimination des lacunes dans les séries de documents et les versions linguistiques et à veiller au contrôle de la qualité en facilitant le dialogue entre les bibliothèques, les bureaux auteurs et la Division de l'informatique.

23. Les internautes pourront accéder directement et à titre gracieux aux documents stockés dans le Sédoc à partir du site Web de l'ONU. Les liens voulus seront ajoutés à cette fin aux pages Web du Centre de documentation de l'ONU (<http://www.un.org/french/documents/index.html>).

VI. Conclusions et recommandations

24. **Le Secrétariat est résolu à poursuivre vigoureusement la mise en place du Sédoc et à améliorer son fonctionnement. De grands progrès ont été faits depuis deux ans à cet égard et l'on continuera sur cette voie. Il est prévu que dès la fin de 2004, le Sédoc soit ouvert au grand public à titre gracieux et que tous les grands bureaux l'alimentent directement dans le cadre du processus de production des documents.**

25. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.**